

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*



COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 mars 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13 (2 pouvoirs)

Date de la convocation :

25 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 04 mars à 19h00

Le Conseil Municipal de VILLE SAINT JACQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur DUCHATEAU Francis, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : DUCHATEAU Francis, RIFAUT Pascal, LOUIS Éric, GOUBIN Patrick, LOUGUET Bernard, MALDINEZ Alain,

Mesdames : CRASSON Sybille, ZYLA Sophie, de VIGNERAL Elisabeth, GENTET Sandrine, LE TRON Marion

Étaient absents avec pouvoir :

M. PERADON Philippe à LOUGUET Bernard

Mme PAJNIC Marie-Pierre à M. LOUIS Éric

Secrétaire : Monsieur LOUGUET Bernard

Le conseil municipal a pris connaissance :

INFORMATIONS DIVERSES

I. Les Affaires communales :

De la démission de Noëlla CUCALON le 12 janvier 2021.

a. Les commissions et autres thématiques

● **Communication :**

- Elaboration d'une page « Facebook » fermée en collaboration avec la commune de Villecerf
- Réflexion sur le devenir de La Coquille et de La Coquille Info » ; première maquette de la future « La Coquille vous informe » : pour avis

● **Cadre de vie :**

- Plan d'eau RD 606 : principes de gestion et Atlas de la biodiversité
Réunion de lancement le 10 mars 2021

- Diagnostic « cadre de vie » des rues :
Lancement d'un diagnostic de type « cadre de vie » et recensement des actions à mener en termes de stationnement, fleurissement, enherbement, déplacement, végétaux des propriétés et de sensibilisation auprès des riverains
- Jardin botanique et potager :
Poursuite de la phase de préparation du terrain en vue du lancement de l'activité cette année (devis défrichage terrain, reprise clôture et portail,)
- Réunion Police Nationale « Groupe de Partenariats Opérationnels » (GPO) :
Réunion de janvier sur les problématiques du quotidien, i.e. : stationnement, dépôts sauvages, incivilités. Prochaine réunion le 17 mars 2021.
- Impôts Directs (CCID) et Liste Electorale :
L'Etat a désigné les membres de ces commissions sur proposition faite par la commune : listes consultables en mairie
- Travaux et entretien :
 - Taille des tilleuls en tête de chat dans la commune et broyage
 - Entretien des catadioptrés
 - Début des travaux de réalisation de la rampe handicapée au Marronnier et la sécurisation d'une sortie de secours de la salle des fêtes
 - Dossier de demande de subvention pour le programme d'éclairage public
- Patrimoine :
Poursuites de l'action d'inventaires des sépultures du cimetière (gestion cimetière, plan, concessions, registres,.....) et des interviews des aînés du village
- CCAS :
 - Ouverture d'une permanence les mercredis matin en mairie
 - Visite de l'EdH (Espace Des Habitants) de Villemer le 10 mars 2021.
- Bibliothèque :
Reprise de l'accueil des enfants de l'école.
- Associations :
Toutes les activités associatives sont toujours à l'arrêt.
- Economie locale :
Création d'une nouvelle entreprise : « Harmony événements ». Esthétique et événementiel (Gladys BORDELAIS)
 - Commercialisation à venir des produits de l'entreprise « l'Atelier de JP » à l'office de tourisme (Jean-Pierre THONIARD)
- Jeunesse :
Echange avec le groupe « jeunes collège et lycée » (19 jeunes à ce jour) sur leurs projets en lien avec la commune.

Etat Civil

- [Recensement de la population \(842 habitants en 2021\)](#) : reporté en 2022

b. Fonctionnement interne

- [Formation des élus](#) :
Sessions de formation programmée en mars/avril
- [Crise Sanitaire \(COVID 19\)](#) :
Poursuite de l'application des consignes nationales d'octobre 2020 relatives à la gestion de la crise sanitaire et le protocole associé
- [Renforcement des effectifs « agents »](#) :
La réflexion sur le renforcement des effectifs évoquée lors du Conseil Municipal de septembre 2020 a été menée.

II. Les Affaires intercommunales

- [Communauté de communes Moret Seine et Loing](#) :
 - [Etude « Vidéoprotection » \(en lien avec la Police Nationale\)](#) : l'étude de maillage sur tout le territoire débute et un premier projet d'implantation de caméras sur la commune a été envoyé pour avis.
 - [Référént « jeunesse » MSL](#) : Philippe PERADON a été désigné.
 - [Plan Vélo du Département de S&M et Schéma Cyclable de MSL](#) : les communes sont sollicitées pour faire part de leurs réflexions et propositions concernant la création d'itinéraires intra-village et inter-villages adaptés à la pratique du vélo.
 - [Ouverture du Centre Aquatique du Grand Jardin à Moret](#) : prévue pour les vacances d'avril (sous réserve COVID)
 - [Renouvellement des projets CAF \(Espace des Habitants de Villemer et Champagne\)](#) :
- [SIDASS \(assainissement\)](#) : STEP de Ville Saint Jacques
Reprise des travaux prévu fin mars début avril (Entreprise SOGEA)
- [SDESM \(énergie, éclairage publique\)](#) :
Demande de Subvention pour le programme Eclairage publique 2021
- [SMEP \(aménagement du territoire\)](#) : Reprise des travaux du Scot
- [SIDEPE \(eau potable\)](#) : Remplacement du titulaire démissionnaire

Le conseil municipal a pris connaissance

- *SDESM (Electrification Rurale et Eclairage Public) 2019*
- *Mission Fontainebleau Patrimoine Mondial*

Le conseil municipal a pris connaissance du courrier de Monsieur VALLETOUX, Président de l'Association Fontainebleau Mission Patrimoine Mondiale informant de l'avis favorable du Comité pour **l'inscription du « Domaine de Fontainebleau : château, jardins, parc et forêt » au patrimoine mondial de l'UNESCO.**

- *Débat d'Orientation Budgétaire 2021*

POUR DÉCISION

- Signature avec le CDG (Centre de gestion) de la convention médecine du travail
- Signature avec MSL de la convention relative à l'instruction des actes d'urbanisme (liste des actes confiés par la commune à MSL)
- Signature contrat de location tracteur KUBOTA (renouvellement de la machine via un contrat de location longue durée)
- Signature avec l'ANVL de la convention d'établissement d'un Atlas Communal de la Biodiversité. Subventionnée à hauteur de 22 500€ HT par l'Office Français de la Biodiversité, l'excédent de 3 832€, suite à la dissolution de l'association VAVIGRAN, le solde à la charge de la commune. Le Carrier GSM a donné un accord de principe et conventionnera avec la commune et le syndicat de chasse.
- Signature avec l'IME Bellan – La Sapinière de la convention de mise à disposition d'un stagiaire en appui de notre agent d'entretien (février à décembre 2021)
- Signature avec un organisme de formation continue et Nathalie Bevilacqua, de la convention d'accueil en stage de reconversion en appui à notre secrétaire de mairie (février à juin 2021)
- Signature du dossier de demande de subvention au titre de la DSIL auprès de l'Etat pour le programme 2021 de passage aux LED des lanternes d'éclairage public.

POUR DÉLIBÉRATIONS

Délibérations rapportées pour info du Conseil

Délib 42/2020 : Annule et remplace la délibération 38/2020 pour la demande de subvention relative à la demande de subvention DSIL auprès de l'Etat (Adaptation des tableaux de chiffres entre prix TTC et HT)

Délib 43/2020 : Décision modificative N°3 du budget primitif 2020

Nous avons ajusté le compte 66111 (Intérêts sur emprunt) et ajouter la somme de 0.01 centimes, pour pouvoir payer l'emprunt.

01/2021 : Adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay Tresigny au SDESM

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).
AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

02/2021 : Modification des statuts de Moret Seine et Loing

Vu la délibération N° 2020.283 du conseil communautaire portant sur la modification des statuts de Moret Seine et Loing sur des points techniques comme le territoire communautaire et la composition du conseil communautaire.

Vu les statuts de la communauté de communes Moret Seine & Loing en date du 1^{er} janvier 2021.

Vu le courrier du 22 décembre 2020 de la communauté de communes de Moret Seine & et Loing

Considérant l'article L 5211-18 du Code général des collectivités, selon lequel le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la modification des statuts de Moret Seine & Loing

~~~~~

### **03/2021 : Modification de l'indemnité de fonction aux adjoints**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- **Vu** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire,

**Considérant** que le nombre d'habitants issu du dernier recensement de la commune est de 839 habitants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Pour : 7    Contre : 4    Abstention : 2

**DÉCIDE** avec effet au **1<sup>er</sup> janvier 2021** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 10.70 % de l'indice de référence.

~~~~~

04/2021 : Désignation d'un nouveau délégué au syndicat de la vallée de l'Orvanne

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat de distribution de l'eau potable de la vallée de l'Orvanne (SIDEPE) et qu'il y a lieu conformément aux statuts d'élire, pour la représenter, trois délégués et deux suppléants à bulletin secret dans les conditions prévues aux articles L.5212-7 à L.5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que suite à la démission du conseil d'un titulaire il convient de le remplacer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, **DÉSIGNE** à bulletin secret comme nouveau titulaire Monsieur DUCHATEAU Francis

05/2021 : Accueil stagiaire et gratification

Monsieur le Maire rappelle que les stages sont non rémunérés sauf si la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non, que la gratification est une indemnité versée au stagiaire et que celle-ci n'a pas de caractère de salaire ;

Elle prend la forme d'une gratification forfaitaire accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité. Son montant est déterminé par application des textes en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE**

- D'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Prochain conseil : Le 8 (ou 15) avril 2021 à 19h30

Fin de la séance 22h30